

JUSTEL - Législation consolidée

<http://www.ejustice.just.fgov.be/eli/arrete/2020/08/10/2020042801/justel>

Dossier numéro : 2020-08-10/01

Titre

10 AOUT 2020. - Arrêté ministériel interdisant temporairement la circulation en forêt pour limiter la propagation de la peste porcine africaine

Situation : Intégration des modifications en vigueur publiées jusqu'au 27-11-2020 inclus.

Source : SERVICE PUBLIC DE WALLONIE

Publication : Moniteur belge du 17-08-2020 page : 61189

Entrée en vigueur : 17-08-2020

Table des matières

Texte

[Abrogé] <AM 2020-11-24/01, art. 2, 002; En vigueur : 27-11-2020>